

Plan de Prévention

Travaux de contrôle de lignes électriques par drone

1. Identification de l'intervention

Entreprise intervenante

- ✓ Société : **FONVIEILLE INGENIERIE**
Adresse : **20 Rue Jules Ferry, 24130 Prigonrieux**
Téléphone : **05 53 73 50 20**
Responsable des opérations : **Younes EL GHAZI**
Télépilote principal : **Laurent ALTABAS (06 84 43 38 81)**
- ✓ Donneur d'ordre
- ✓ Client : **ENEDIS**
Référence mission : **C102288240**
- ✓ Commune concernée : la liste des communes concernées figure dans le tableau suivant :

Communes	Adresses mail des Communes	Numéro téléphone
VEIX	mairie.veix@wanadoo.fr	05 55 98 04 03
TREIGNAC	secretariat@mairietreignac.fr	05 55 98 00 49
Saint- AUGUSTIN	mairie.saint.augustin@orange.fr	05 55 21 32 77
CHAUMEIL	mairie-chaumeil@wanadoo.fr	05 55 21 34 11
MADRANGES	madranges.lesdeuxeglises@wanadoo.fr	05 55 98 28 76
SAINT-HILAIRE- LES-COURBES	mairie-saint-hilairelescourbes@orange.fr	05 55 95 68 10
SOUDAINE- LAVINADIERE	mairie.soudaine@wanadoo.fr	05 55 98 07 53
CHAMBERET	contact@mairie-chamberet.fr	05 55 98 30 12
BUGEAT	mairie@bugeat.fr	05 55 95 50 34
BONNEFOND	commune-de-bonnefond@orange.fr	05 55 95 51 64
PEROLS-SUR-VEZERE	perols-sur-vezere@mairie19.fr	05 55 95 57 33
VIAM	viam@mairie19.fr	05 55 95 52 05
LESTARDS	mairiedelestards@wanadoo.fr	05 55 94 01 61
GRANDSAIGNE	mairiegrandsaigne@wanadoo.fr	05 55 94 00 60
PRADINES	mairiepradines19@orange.fr	05 55 94 01 06
Gourdon murat	mairiegourdonmurat@wanadoo.fr	05 55 94 02 00
St.germain.les.Vernas	mairie.st.germain.les.vergnes@wanadoo.fr	05 55 29 32 33

2. Objet des Travaux

Le présent plan de prévention concerne les opérations de contrôle et d'inspection des lignes électriques aériennes réalisées à l'aide d'un drone professionnel équipé d'un lidar pour la détection des dangers de végétation autour des lignes électriques.

Les opérations pourront inclure :

- Acquisition Lidar et photogrammétrie ;
- Contrôle de la végétation à proximité des réseaux ;
- Relevés topographiques et modélisation 3D.

Les vols seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur applicable aux aéronefs télépilotés.

3. Période et horaires d'intervention

Date prévisionnelle : 19/10/2026 au 31/11/2026 (du lundi au samedi compris)

Horaires : de 08h00 à 18h00

Les horaires pourront être adaptés selon :

- Les conditions météorologiques ;
- Les contraintes de sécurité ;
- Les contraintes d'exploitation du réseau ;
- Les restrictions aériennes éventuelles.

4. Zone d'intervention (Voir les annexes à la fin du document)

Les opérations auront lieu :

- Sur le domaine public communal ;
- À proximité des voiries ;
- À proximité des lignes électriques aériennes ;
- Éventuellement à proximité d'habitations ou de zones agricoles.

Un balisage temporaire pourra être mis en place si nécessaire.

5. Moyens mis en œuvre

a. Matériel drone

- Drone professionnel homologué (Matrice 400 RTK);
- Système de sécurité embarqué ;
- Système GPS / RTK ;
- Batteries sécurisées ;
- Système de signalement électronique.

b. Personnel

Les opérations seront réalisées par des télépilotes qualifiés et formés.

Le personnel dispose :

- Des attestations réglementaires nécessaires ;
- Des assurances professionnelles ;
- Des autorisations d'exploitation ;
- Des équipements de protection individuelle adaptés.

6. Analyse des Risques

Risque identifié	Mesures de prévention
Survol de tiers	Mise en place d'un périmètre de sécurité
Chute du drone	Vérifications pré-vol et maintien des distances de sécurité
Proximité des lignes électriques	Respect des distances minimales de sécurité
Circulation routière	Balisage et signalisation temporaire
Conditions météo défavorables	Annulation ou report de mission
Incendie batterie	Transport sécurisé et extincteur disponible
Intrusion de tiers	Surveillance permanente de la zone
Risque aérien	Vérification des espaces aériens et NOTAM

7. Mesures de Sécurité

Avant chaque mission :

- Reconnaissance préalable du site ;
- Analyse des risques ;
- Vérification météo ;
- Contrôle des batteries ;
- Vérification des systèmes de sécurité ;
- Déclaration des vols si nécessaire.

Pendant les opérations :

- Maintien d'un périmètre de sécurité ;
- Maintien du drone à vue ;
- Arrêt immédiat du vol en cas de danger ;
- Surveillance continue de l'environnement.

8. Mesures Relatives à la Circulation

Selon la configuration du site, les mesures suivantes pourront être mises en œuvre :

- Balisage temporaire ;
- Panneaux de signalisation ;
- Alternat de circulation ;
- Présence d'un homme trafic ;
- Neutralisation ponctuelle d'une voie.

Ces mesures seront adaptées selon les besoins du chantier.

9. Mesures Environnementales

L'entreprise s'engage à :

- Limiter les nuisances sonores ;
- Respecter les riverains ;
- Respecter la réglementation environnementale ;
- Récupérer les déchets éventuels ;

- Éviter toute pollution accidentelle.

10. procédures d'urgence

En cas d'incident :

- Arrêt immédiat des opérations ;
- Sécurisation de la zone ;
- Information des autorités compétentes ;
- Appel des secours si nécessaire.

Numéros d'urgence

- SAMU : 15
- Pompiers : 18
- Numéro d'urgence européen : 112
- Gendarmerie / Police : 17

11. Réglementation Applicable

Les opérations seront réalisées conformément :

- À la réglementation européenne drone ;
- Aux règles DGAC applicables ;
- Aux arrêtés préfectoraux éventuels ;
- Aux restrictions aériennes en vigueur ;
- Aux prescriptions de sécurité du gestionnaire de réseau.

12. Assurances

L'entreprise dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les opérations réalisées par drone.

Compagnie d'assurance : AXA

Numéro de contrat : 22514812004 et 22717124804

14. Validation

Fait à : Prignonrieux

Le : 16/10/2026

FONVIEILLE INGENIERIE
Hôtel d'Entreprise - 20 rue Jules Ferry
24130 PRIGONRIEUX
Tél. 05 53 73 50 20 - contact@fonvielle.com
www.fonvielle.com
Siret : 900 460 726 00012 - NAF 7112 A



Plan Prevention Travaux Drone Lignes Electriques Mairies





